

Cahier des charges : **Réalisation du trophée du Hura Tapairu Tahiti**



1/ Présentation de la Maison de la Culture.

La Maison de la Culture de Tahiti naît en 1971 à Papeete en tant que « Maison des Jeunes - Maison de la Culture (MJMC) », sur un remblai créé par l'Etat près du quartier Paofa'i.

Ses missions : l'animation et la diffusion de la culture en Polynésie française, en favorisant les activités et les créations artistiques sous toutes ses formes, ainsi que l'organisation et la promotion des manifestations populaires dont en particulier la culture mā'ohi, sur le plan local, national et international.

Créateur d'événements, TFTN a ainsi initié les projections de Cinematamua, le FIFO, le Hura Tapairu, le Tahiti Comedy Show – Pütē 'ata, le Festival Hohoa Nui ou encore Polynesia – Te Moana Nui a Hiva, ou le Heiva Tārava. Il a aussi accueilli de jeunes événements dès leur création comme Pina'ina'i, le Salon du Livre, le Festival du monoï, ou accompagné dans leur progression des manifestations centenaires telles que le Heiva i Tahiti.

2/ Le contexte

Le Hura Tapairu, né en 2004, fait partie de ces événements créés par l'Etablissement qui ont fait leur chemin jusqu'à s'inscrire dans le paysage culturel de la Polynésie. Déjà à sa 15^{ème} édition, ce concours de danse traditionnelle réunit autant les artistes que le public autour d'une passion commune.

- Le concours regroupe de 30 à 40 formations de danse chaque année, soit plus d'un millier d'artistes. Il accueille environ 5 000 spectateurs par édition, au sein de soirées régulièrement à guichet fermé.
- L'esprit du concours, affiché depuis la création de l'évènement, est tourné vers la créativité et l'originalité, sans pour autant perdre de vue le cœur du Hura Tapairu : la danse traditionnelle.

- Les objectifs de l'événement sont axés sur la formation, l'accompagnement et l'excellence.
 - La multiplication des groupes inscrits implique en effet la formation de jeunes chefs d'orchestre, de 'orero, d'auteurs, de chorégraphes qui font leurs armes sur cette scène très attendue ;
 - Le concours, avec son format restreint, s'est imposé comme un tremplin vers le concours du Heiva et a vu la naissance et la montée en puissance de jeunes chefs de groupes qui tiennent aujourd'hui le haut des podiums à To'atā ;
 - L'événement joue un rôle de renforcement dans certains domaines et notamment dans la pratique du *pahu*, qui fait l'objet d'un concours facultatif dédié ;
 - La politique de formation se poursuit jusque dans les rangs du jury, qui, au-delà d'une base pérenne, est complété chaque année par de jeunes chorégraphes et chefs de groupes qui s'enrichissent dans cet exercice complexe de notation ;
 - Dans la lignée de l'engouement pour le '*ori Tahiti* qui s'exprime dans tous les pays alentours et au-delà, le Hura Tapairu accueille depuis 2018 une édition internationale réservée aux groupes étrangers. Venus des Etats Unis, du Mexique, du Japon, les groupes se rencontrent sous le regard d'un public bienveillant et d'un jury exigeant.

- L'accueil du public a également été pensé dans la thématique du concours, avec de nombreux artisans qui proposent leurs créations dans le hall du Grand Théâtre pendant les soirées de concours.

3/ Le projet

Le trophée du Hura Tapairu fait l'objet de toutes les convoitises. Il est particulièrement difficile à remporter, car il revient au gagnant du grand prix Hura Tapairu qui accède à ce prix au cours de trois (3) éditions.

C'est Mateitei TETUANUI qui avait sculpté le 1^{er} trophée. Il représentait dans la matière brute d'un côté la grâce des danseuses et de l'autre la force des danseurs. Il a été remporté en 2012 par le groupe Hei Tahiti, vainqueur en 2007, 2008 et 2012.

Jonathan MENCARELLI a réalisé le trophée suivant, sculpté et lissé afin de donner à sa création la sinuosité de la danse, et son expressivité épurée. Il a été remporté en 2018 par Manohiva, vainqueur des éditions 2014, 2016 et 2018.

Pour ce troisième trophée, destiné à incarner le concours pendant de nombreuses années, la Maison de la Culture a souhaité lancer un appel à projet et sélectionner la proposition qui correspondra le mieux à l'esprit de l'événement.

4/ Le choix du candidat

Le projet est ouvert à tous les artistes sculpteurs qui souhaitent se présenter.

Le trophée sera réalisé par un artiste, artisan d'art ou un collectif d'artistes. Il doit être sculpté en pierre ou bois, les ajouts de matières sont autorisés (nacre, bois, métal...) dans l'idée d'un trophée qui doit durer dans le temps.

Contraintes à respecter :

- Le poids : le trophée ne devra pas peser plus de 6kg
- Le trophée devra impérativement incarner l'esprit du Hura Tapairu
- Le trophée devra avoir un socle stable ;
- La mention : “ Grand Prix Hura Tapairu ” devra être présente sur la face avant du socle du trophée.

Les dimensions sont les suivantes :

- Hauteur : 30 cm, pied compris
- Largeur : à l'appréciation de l'artiste, sans dépasser 20 cm maximum
- Le trophée devra être signé par l'artiste sur le socle

Un croquis de l'œuvre sous plusieurs angles devra être proposé pour permettre la sélection.

Les artistes seront informés par les relais de l'établissement, l'offre sera diffusée sur le Facebook de la Maison de la Culture, sur le site internet, par les médias partenaires de l'Établissement. La Maison de la Culture se réserve la possibilité d'envoyer directement aux sculpteurs dont elle a les coordonnées les éléments du projet.

Chaque candidat devra fournir :

- un descriptif, précisant les matériaux utilisés et l'esprit de la création ;
- plusieurs croquis de l'œuvre, afin de la découvrir sous plusieurs angles ;
- une photocopie de sa carte d'identité.

Choix des œuvres :

Le choix de l'œuvre finale se fera en comité de direction de l'Établissement, TFTN étant libre d'associer à son choix des personnalités de la culture, de préférence impliquées dans le Hura Tapairu.

Dotation artistique :

La dotation pour l'artiste ou le groupement d'artistes retenu sera de **120 000 XPF TTC**. Elle englobera la réalisation de l'œuvre et la cession des droits d'auteur.

Tout désistement de l'artiste entraînera le remboursement intégral de la somme versée à TFTN.

Le candidat recevra la dotation selon le mode de versement suivant :

- 30% lors de la sélection
- 70% à la remise de l'œuvre

Cession des droits :

Au travers de cette démarche, TFTN sera de fait acquéreur de l'œuvre matérielle. L'artiste cède, à titre non exclusif, ses droits patrimoniaux de reproduction et de représentation, en conformité avec les dispositions du Code de la propriété intellectuelle de la Polynésie française.

Ces droits comportent la prise et l'exploitation des photographies de l'œuvre par TFTN ainsi que la présentation publique et la télédiffusion de l'œuvre par tout procédé de télécommunication.

Cette cession s'inscrit dans le cadre d'une communication institutionnelle et pour la couverture médiatique du Hura Tapairu dans le monde entier et pour toute la durée légale prévue par le Code de la propriété intellectuelle de la Polynésie française.

5/ Calendrier :

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au **lundi 30 septembre à midi**.

Les dossiers peuvent être :

- Soit déposés sur site au bureau des activités permanentes auprès de Mme Mylène RAVEINO
- Soit adressés par mail à l'adresse activites@maisondelaculture.pf

Le candidat retenu sera informé **au plus tard le jeudi 03 octobre**.

L'artiste disposera de plus de 5 semaines pour réaliser l'œuvre, qui devra être remise à TFTN au plus tard le **jeudi 14 novembre 2019** à midi.

